

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **onzième jour d'août 2008 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévégné  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**08-08-251**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 14 juillet 2008.

ADOPTÉE

**08-08-252**

**Service de gestionnaire de risques en assurance de dommages – Confirmation de mandat à René Laporte et associés**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville a conclu une entente en 2003 avec les municipalités membres du regroupement des villes de l'Estrie et que celle-ci vient à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'*Union des municipalités du Québec*, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective ;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Princeville de participer à un regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *René Laporte & Associés* est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en juillet – août 2008 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire risques en assurances de dommages pour le regroupement des villes de l'Estrie et que celle-ci agira à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de *René Laporte & Associés* datée du 1<sup>er</sup> août 2008 est valide pour les services rendus pour chacune des couvertures annuelles d'assurances de dommages entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2013 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement des villes de l'Estrie, les services de la Firme *René Laporte & Associés* sont renouvelables sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mander la firme **René Laporte & Associés** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté :

D'ACCORDER, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme **René Laporte & Associés** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> août 2008.

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 1 995,00 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué ;
- 788,00 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

ADOPTÉE

08-08-253

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- |  |              |
|--|--------------|
| - En date du 15 juillet 2008                   |              |
| - nos 8CH001126 à 8CH001129                    | 15 877.90 \$ |
| - En date du 16 juillet 2008                   |              |
| - nos 8CH001130 à 8CH001141                    | 13 070.25 \$ |
| - En date du 18 juillet 2008                   |              |
| - nos 8CH001142 à 8CH001147                    | 711.09 \$    |
| - En date du 23 juillet 2008                   |              |
| - nos 8CH001148 à 8CH001150                    | 12 259.92 \$ |
| - En date du 31 juillet 2008                   |              |
| - no 8CH001151                                 | 18 854.33 \$ |
| - En date du 25 juillet 2008                   |              |
| - no 8CH001152                                 | 8 590.31 \$  |
| - En date du 5 août 2008                       |              |
| - nos 8CH001153 & 8CH001154                    | 97.31 \$     |
| - En date du 5 août 2008                       |              |
| - no 8CH001155                                 | 4 332.67 \$  |
| - dépôts salaires des périodes 200828 à 200831 |              |

ADOPTÉE

08-08-254

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 11 août 2008  
- nos 8CH001156 à 8CH001262 181 194.54 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 11 août 2008  
- nos 8CH200022 & 8CH200028 562 772.06 \$

ADOPTÉE

08-08-255

**Fermeture de compte de banque de la Bibliothèque municipale**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser Madeleine Beaudoin et Marthe Lafontaine, à fermer le compte 512134 que la Bibliothèque municipale de Princeville a à la Caisse Desjardins de l'Érable, succursale de Princeville, et d'en transférer les fonds dans celui de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-08-256

**Création d'une petite caisse à la Bibliothèque municipale**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de créer une petite caisse au montant de 200 \$ pour la Bibliothèque Madeleine-Bélanger et que le chèque la créant et ceux la remboursant porte le nom de Madeleine Beaudoin après la mention «petite caisse Bibliothèque».

ADOPTÉE

**Rapport des activités relatives au financement des candidats et contrôle des dépenses électorales – Dépôt**

08-08-257

**Engagement d'un étudiant employé de voirie pour la saison estivale**

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Michaël Gagnard, étudiant, pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie;

QUE Michaël Gagnard soit engagé du 23 juin au 27 septembre 2008 selon les conditions d'embauche prévues à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

08-08-258

**Engagement d'une étudiante employée à la Bibliothèque municipale pour la saison estivale**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Madame Catherine Moreau, étudiante, employée à la Bibliothèque municipale pour la saison estivale du 25 juin au 21 août 2008 au taux horaire de 8.50 \$ pour effectuer des tâches à la bibliothèque.

ADOPTÉE

**Demande des étudiants en communication et médias de l'École Sainte-Marie concernant la Société protectrice des animaux d'Arthabaska** – Classé.

**Semaine de la prévention des incendies 2008** – Information.

08-08-259

**Contrat de grattage de neige et déglacage chimique de certains chemins municipaux**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente de services d'une durée de trois (3) ans avec l'entrepreneur Excavation H. St-Pierre inc. relativement au grattage de neige et au déglacage du 1<sup>er</sup> rang de la Ville de Princeville (aux limites territoriales de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de la Ville de Princeville) d'une distance de 1,2 kilomètres au montant de 2 949.60 \$ (plus taxes) pour l'année 2008-2009, d'un montant de 3 032.40 \$ (plus taxes) pour l'année 2009-2010 et d'un montant de 3 115.20 \$ (plus taxes) pour l'année 2010-2011.

QUE la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente de services d'une durée de deux (2) ans avec la municipalité de Sainte-Sophie pour le grattage de neige et déglacage du Chemin des Pointes d'une distance de 1,2 kilomètres pour la somme de 1 400 \$ (taxes incluses) annuellement pour les deux prochaines années c'est-à-dire l'année 2008-2009 et l'année 2009-2010.

QUE la Ville de Princeville autorise également, la signature d'une entente de services d'un an avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour le grattage de neige et le déglacage du sixième rang Est (aux limites territoriales de la municipalité de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Princeville) d'une distance de .57 kilomètres au coût de 1 200 \$ (taxes incluses).

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer les ententes de services avec les parties en cause.

ADOPTÉE

**Proposition pour la climatisation Centre Pierre-Prince** – À l'étude retardé pour demande de suivi.

08-08-260

**Soumissions pour l'ameublement du réaménagement de l'Édifice Fernand-Rivard**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions présenté par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est résolu sur division que le contrat pour l'ameublement du réaménagement de l'Édifice Fernand-Rivard pour les fins de clinique médicale soit accor-

dée à Boisdaction inc, le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 16 197.56 \$ taxes incluses.

Pour : Martin Sévégné, Fernand Ruel, André Bergeron, Claude Côté

Contre : Me Serge Bizier

ADOPTÉE

**08-08-261 Contrat pour la récupération des matières putrescibles**

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc. pour le transport et le traitement des matières putrescibles de l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de la disposition et du traitement des matières putrescibles de l'année 2009 à l'entrepreneur Gaudreau Environnement inc. au coût de 7.75 \$ taxes non incluses, pour chaque unité de logement pour un nombre total de 1300 unités.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de dispositions des matières putrescibles de l'année 2009 avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc.

ADOPTÉE

**08-08-262 Paiement pour les travaux effectués pour l'entretien du cours d'eau «Gros Ruisseau »**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil de la Ville de Princeville autorise le paiement des dépenses présentées par Hémond Techno-Forêt inc. d'un montant de 1,738.28 \$ taxes incluses pour la réfection des travaux d'entretien du cours d'eau «Gros Ruisseau».

ADOPTÉE

**08-08-263 Dérogation mineure – Commerce Familiprix**

ATTENDU QUE la superficie d'affichage permise est respectée avec cette enseigne supplémentaire;

ATTENDU QUE ce commerce possède déjà cette enseigne.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 325, rue St-Jean-Baptiste Sud, la demande de dérogation mineure présentée par le commerce Familiprix afin de permettre l'installation d'une enseigne sur une 3<sup>e</sup> façade du bâtiment. Cette dérogation permet d'afficher sur une façade de plus que permis à la réglementation en vigueur sans dépasser la superficie totale d'affichage permise.

ADOPTÉE

08-08-264

**Demande à la CPTAQ – Maryse Hémond**

ATTENDU QUE le demanderesse Maryse Hémond s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du rez-de-chaussée de sa résidence pour une place d'affaires;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est seulement de  $\pm 12,30 \text{ m}^2$ ;

ATTENDU QUE cette résidence bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriées disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

08-08-265

**Changement de numéros de porte - Rue Boisclair**

ATTENDU QU' un terrain vacant sur la rue Boisclair n'avait pas de numéro civique et qu'une nouvelle construction y est prévue;

ATTENDU QUE pour lui attribuer un numéro, il faut modifier ceux de trois propriétés;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de modifier les numéros civiques de la rue Boisclair suivants :

Ancien numéro	Nouveau numéro
3	1
5	3
7	5

QUE les occupants concernés soient avisés et que, sur demande et présentation de pièces justificatives, les frais engagés pour effectuer ce changement leur soient remboursés.

ADOPTÉE

08-08-266

**Location d'un entrepôt**

ATTENDU QUE le bail de location relativement au remisage d'équipements et de matériel de loisir vient à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente de location avec Patrice, Alain et Yves Croteau pour la location d'un bâtiment commercial qui servira à entreposer des équipements et du matériel de la Ville de Princeville pour un montant de 350 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2008;

QUE le conseil autorise le Directeur des Loisirs, des Sports et de la Culture à signer le contrat de location ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

**08-08-267**

**Arrêt Bernier/Boisclair**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'installer un panneau de signalisation d'arrêt sur la rue Boisclair en direction nord au coin des rues Boisclair et Bernier.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**08-08-268**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT  
Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière